CROIX
ALCAZAR-CINEMA -- CROIX-BLANCHE
REVELATION. Grand drame en 9 parties. — PATHE-REVUE. — LE P'TIT PARIGOT. 6e chapitre (fin). — OH! LES HOMMES. Comique en 2 parties. 32104

WATTRELOS
CINEMA-BAL JACOBS 236, Rue Carnot, 236 WATTRELOS
GRAND BAL PERMANENT de 3 à 11 heures. Deux brillants orchestres. Un jazz-band. — AU CINE : Claire Windsor dans: LA VOIX DU PASSE. Comédie dramatique. — Matt Moore dans : UN GRAND TIMIDE. — Biscot dans LE P'TIT PARIGOT. — PATHE-REVUE. 32144d

TOURCOING
SPLENDID-CINE Téléph. 14.40. Locat. gratuite Matinée 3 h. Soirée 8 h. 15.
En entier à chaque séance: LE BOSSU OU LE PETIT PARISIEN. 32197d

PALAIS D'ETE RUE CHARLES-WATTINE
Tout est bien, mais... LA REVANCHE DU PARIA par Richard Barthelmess. — JUSTICE EST FAITE, avec Buck Jones. — GAGNANT QUAND MÊME. Grand film sportif et les ACTUALITES c'est beaucoup mieux. 32199d

TOURCOING - HIPPODROME-PALACE
Direction PICO. (Tél. 11.38). — Super-programme des 8, 9, 10 janvier. — 4 attractions: TRIO TARKAMOFF. Ballet Russe avec les danses de Loïe Fuller. — MAX HARDINE, le fantaisiste et ses grimaces. — REMLAP, jongleur. — SERGE, le phénomène vocal dans son nouveau répertoire. — PATHE-REVUE. — FLEUR DE LOTUS. Film français en 5 parties et en couleurs naturelles, dont la prise de vues a été faite en Chine. — PATHE-JOURNAL. — TITI Ier, ROI DES GOSSES. Ciné-roman français en 8 épisodes. Aujourd'hui, 1er et 2e épisode. — Lundi, soirée à 8 h. — Préparez des calculs, car vous verrez samedi prochain le plus grand calculateur du monde, INAUDI.

CINE-BAL DU BRUN-PAIN Rue des Champs TOURCOING
Programme sensationnel du 8 au 13 janvier 1927. — JUSTICE SAUVAGE. Grand drame avec le chien Rin-Tin-TIN. — OR ET POISON. Scène dramatique jouée par House Peters. — 3me épisode de L'HERCULE DU CIRQUE : l'Enlèvement de Trixie. — MIRLITON CHASSE LE LION. Comique 2 parties. — Tous les samedis, BAL en soirée avec l'inimitable et extraordinaire Eddo-Jazz. — Dimanche: BAL PERMANENT avec 2 orchestres. Venez écouter et danser les derniers succès du jour avec l'entraînant et amusant Rebet-Jass et son orchestre. Lundi, soirée à 8 heures. Jeudi, matinée populaire. 32193

AU FRESNOY
Entrée permanente de 15 h. à 23 heures, donnant droit à toutes les attractions. — DANCING : Plusieurs jazz. Grand succès. SKATING : Matinée. — CINEMA : Adaptation musicale. « L'EXODE », documentaire. — « LA CHASSE AU RENARD », avec Lui. — Miss América dans « VENUS MODERNE ». — Pour ce film, grande tombola de la magnifique robe de la Maison DENYSE. 32150d

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DU NORD

(Section de Lille)

Audience du samedi 8 janvier 1927

Présidence de M. Dournes

— Accident de voiture. — M. Georges Verdonck a renversé avec son attelage une cycliste à l'angle des rues de l'Ermitage et Richard-Lenoir à Roubaix. Il est condamné à 25 fr. d'amende et paiera à la victime une somme de 700 francs à titre de dommages-intérêts.

— Errant. — Ladislaw Ekiwet, 22 ans, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné pour vagabondage, à un mois d'emprisonnement.

— Irrespectueux. — J.-B. Crombez, 44 ans, mineur, à La Bassée, est condamné à huit jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis, pour outrages.

— Pour tentative de vol, Arthur Rickaert, 20 ans, tricoteur à Halluin, est condamné à deux mois d'emprisonnement. Il avait tenté de forcer la porte d'un voisin, fermier. L'arrivée inopinée de ce dernier empêcha l'inculpé de commettre le vol.

— Violent. — Pour violences commises sur la personne d'un employé du chemin de fer du Nord, en gare de Roubaix, Michel Deligio, 53 ans, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné à trois mois et un jour d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

— Pour avoir renversé un jeune cycliste à Lille. — M. Jean Causse, chauffeur d'automobile, est condamné à 16 fr. d'amende. Le Tribunal retient une part de responsabilité de la victime.

— La crise des logements. — M. Auguste Cavrois, industriel à Roubaix, a proposé une maison en location sans avoir fait la déclaration à la Mairie d'un local vacant, infraction prévue par la loi du 1er avril 1926. Il est condamné à 16 fr. d'amende.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE de LILLE

— La légalité de l'arrêté préfectoral prescrivant l'affichage des prix. — A la suite d'une circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 24 août 1926, le préfet du Nord, ainsi que l'ont fait beaucoup d'autres préfets dans leur département respectif, a pris, le 30 août 1926, un arrêté ordonnant à « tous les marchands sédentaires, ambulants ou forains, vendant au détail, d'afficher le prix des marchandises et denrées, autres que celles dites de luxe, qu'ils mettent en vente dans les magasins, halles, marchés, ou sur la voie publique ».

Un certain nombre de commerçants lillois étaient déférés, samedi matin, devant le tribunal de simple police de Lille, que présidait M. Bourdier, juge de paix des 2e et 5e arrondissements, pour avoir enfreint les dispositions de cet arrêté.

L'un d'eux, qui exerce la profession de mercier, contestait, par l'organe de Me Etienne Vaulser, la légalité de l'arrêté du préfet du Nord en date du 30 août 1926.

S'appuyant sur un arrêt rendu par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 6 février 1926, Me Etienne Vaulser demandait au juge de simple police de dire que l'application à son client des dispositions de l'arrêté du préfet du Nord était de nature à porter atteinte au principe de la liberté du commerce, proclamé par la loi du 2 mars 1791, et, en conséquence, de prononcer l'acquittement du prévenu.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré. Il rendra son jugement le samedi 15 janvier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

(Chambre Correctionnelle)

Audience du samedi 8 janvier 1927

Présidence de M. Wagon

— Abus de confiance. — Cyriaque Decottignies, 26 ans, garçon boucher au service de M. Lemaire, à Wavrin, fut chargé par son patron d'aller chercher chez M. Goumart, laitier à Armentières, deux vaches qu'il y avait achetées. Il lui remit l'argent destiné à solder cet achat, soit 6.010 francs. Decottignies, abandonnant en cours de route l'attelage de son patron, emprunta la bicyclette de M. Dessonville, à Beaucamps, et prit la fuite. Il n'alla pas loin, car le lendemain il se présenta volontairement à la gendarmerie de Lannoy et raconta qu'il avait dissipé dans des établissements mal famés de Lille, l'argent que lui avait remis son patron. Quant à la bicyclette, il l'avait déposée dans un estaminet.

Le Tribunal de Lille l'a condamné pour ces faits à un an d'emprisonnement et à 50 fr. d'amende, dans son audience du 26 octobre 1926. La Cour, sur appel de l'inculpé et du ministère public, et après plaidoirie de Me Delmotte, avocat de Decottignies, confirme le jugement et les peines prononcées.

— Fraude en matière de douanes. — Louis Boulet, 23 ans, manœuvre à Tourcoing, et Jérôme Lepeuw, 40 ans, portefaix, à Menseron, sont appelants d'un jugement du Tribunal de Lille les condamnant pour fraude : Boulet à deux mois d'emprisonnement, et Lepeuw à six jours de la même peine, plus une amende dont ils sont solidaires de 1.408 francs.

Tous deux furent surpris par les agents des Douanes, le 24 novembre 1926, sur le territoire de Wattrelos, alors que, venant de Belgique, ils étaient porteurs de 21 kilos de tabac et de 300 cigarettes.

La Cour prononce la confirmation du jugement.

— Vol. — Garçon d'hôtel au Touquet-Paris-Plage, Félixte Leborne, 27 ans, domicilié à Paris, a été condamné par le Tribunal de Montreuil-sur-Mer, le 12 août 1926, à un mois de prison avec sursis, pour vol d'un collier en perles fines appartenant à une dame Boodman, de nationalité anglaise, séjournant au Normandy-Hôtel. Le ministère public a interjeté appel de ce jugement et la Cour, jugeant la peine prononcée insuffisante en raison de la gravité du vol élève la peine à un an et un jour d'emprisonnement et à cinq ans d'interdiction de séjour.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ROUBAIX. — Ecole Pratique pour Jeunes Filles. — Réunion dimanche 16 janvier, à 15 h. 30. Séance récréative. Remise des cartes pour le bal du 19 février; Fêtes et Danses Pompéiennes.

— Amicale de l'Institut Sévigné. — Les interprètes pour le concert annuel sont convoquées demain lundi, à 19 h., à l'Ecole. Les anciennes qui voudraient prêter leur concours, sont instamment priées d'y assister. La bibliothèque est ouverte aujourd'hui dimanche.

— Amicale du Moulin (Ecole rue Chanzy). — C'est le dimanche 30 que l'Amicale donnera, chez M. Gélis, rue du Moulin, son banquet annuel; le coût est de 18 francs. Les inscriptions seront reçues jusqu'au dimanche 16 janvier, chez M. Segard, 17, rue de Tunis. Pour le concert d'hiver du 6 février, qui aura lieu « A la Betterave », rue de Lannoy, des cartes sont à la disposition des sociétaires, 17, rue de Tunis. Concert, 1 fr. 50; bal, 5 fr.

PETITE CORRESPONDANCE

U. R. P. — Nous vous faisons d'abord remarquer que s'il a le droit de reprendre sa maison il n'est pas obligé de mettre un autre immeuble à votre disposition puisqu'il était propriétaire avant le 1er mars 1926. Qu'entendez-vous ensuite par « Victime de la guerre » ? Ce point est important à préciser, car vous jouirez peut-être d'un privilège. En nous donnant ce renseignement, veuillez nous donner la situation de votre propriétaire et répéter votre question. — A. B. 69. — En ce qui concerne la taxe du loyer, il n'y a pas de taux fixé pour les maisons de commerce et il faut s'en rapporter à des arbitres; 2. Puisque ces papiers sont perdus, vous pourriez obtenir de l'Administration de l'Enregistrement des extraits donnant les mentions principales; 3. Aux termes de l'article 153 du décret du 28 décembre 1926 portant codification des droits de timbre, le droit pour la carte d'identité d'étrangers est en général de 375 fr. Il y a des réductions prévues pour les travailleurs salariés, les étrangers ayant des enfants français, les étudiants, etc. — Jumelle. — La loi n'a pas fixé de taux d'augmentation pour les maisons à usage de commerce. En cas de désaccord, il faut s'en rapporter à des arbitres qui statuent en tenant compte des circonstances de fait et de situation économique. — Lectrice assidue. — Naturellement, les deux mois qu'il a faits lui seront comptés. Nous pensons également qu'il peut demander à changer de corps, mais nous ne pouvons vous affirmer si dans ces circonstances, le brevet de Préparation Militaire lui conférerait quelque avantage. — Mons-en-Barœul J. D. 42. — Le décret ne fait aucune distinction entre les personnes étrangères d'origine ou devenues étrangères par leur mariage. A notre avis, vous devez payer, mais seulement une somme de 40 fr., car vous êtes mère d'enfants français. Si vos enfants étaient étrangers et avaient servi en France pendant la guerre comme volontaires, ils seraient exonérés et vous aussi à condition de vivre avec eux; 2. Nous ne le pensons pas, mais nous ne pouvons vous donner une certitude.

Consorte ignorant. — Veuillez nous poser à nouveau votre question dans une quinzaine de jours. — Léon 13. — Pour un terrain nu et qui n'est pas l'accessoire d'une location de maison, nous ne voyons pas comment on pourrait solliciter une prorogation. — C. B. M. 200. — Tout dépend des disponibilités. — Canrobert. — Si vous n'avez jamais sollicité votre première prorogation de locataire d'avant-guerre, vous pouvez encore le faire, par exploit d'huissier en vertu de la loi du 9 mars 1918, et dans votre cas il n'y a aucune augmentation nouvelle. Si votre première prorogation est terminée, le propriétaire peut, à Croix, demander 100 %, soit 46 fr., plus la différence entre les contributions de 1914 et les contributions actuelles, à l'exception de l'impôt et s'il est d'accord avec vous, il peut vous demander un forfait de 15 % calculé sur les 46 fr. — E. B. — Comment voulez-vous que nous puissions vous dire si une réponse donnée dans notre journal vous concerne; rappelez-vous quelles initiales vous avez choisies. Il est encore possible que si ces initiales sont trop courantes, elles s'appliquent à plusieurs réponses. — E. H. 42. — Croix. — Cette question est trop complexe pour que nous puissions vous donner notre avis. Etant donné l'intérêt en vue, veuillez vous adresser à un avocat. — Pierre et Paul. — Vous pouvez obtenir à la Mairie une notice vous donnant toutes les explications nécessaires, car les indemnités sont différentes suivant qu'on est ou non imposé sur le revenu.

BELGIQUE

Importante réunion de la Chambre de Commerce française à Bruxelles

La question de la stabilisation du franc

La Chambre de Commerce française, sous la présidence de M. Herbette, ambassadeur de France, a tenu son assemblée générale mensuelle.

M. Borustan a fait rapport sur l'activité de la Chambre pendant l'année écoulée. Il a rendu hommage à M. Louis Straus, décédé, et insisté sur le fait que la Chambre doit être préoccupée d'augmenter les exportations.

M. Angelhard, trésorier, a exposé la situation financière de la Chambre. L'assemblée a approuvé ses comptes.

M. Denis Bodden a remercié les autorités présentes et a dit dans son discours qu'il fallait développer les affaires entre la France et la Belgique. Si nous sommes instituées pour favoriser l'exportation française, nous ne pouvons négliger aucune occasion de faciliter aux Belges des débouchés en France et dans ses colonies. Nous devons resserrer les liens qui nous unissent à la Belgique.

Parlant de la situation monétaire française, M. Denis Bodden a exposé la question de la revalorisation du franc. Tout le commerce honnête, dit-il, toute l'industrie désire la stabilisation. Est-elle compatible avec la revalorisation immédiate de notre monnaie? Ce serait réalisable, mais toute précipitation peut être dangereuse. Nous faisons confiance à M. Poincaré qui, lui-même, a ramené cette confiance en France et à l'étranger. Cependant, il est impossible d'avoir une parfaite sécurité dans les affaires sans la stabilisation. C'est par la stabilisation qu'il faut commencer. Il serait dangereux de l'établir sur des bases instables.

M. Denis Bodden prie l'ambassadeur de France de transmettre ces impressions au Gouvernement français.

M. Herbette remercie et félicite la Chambre de Commerce de son travail. Il souligne le fait que la France doit être en communion d'idées avec la Belgique. Il fait un long exposé de la stabilisation réalisée dans différents pays. En France, nous avons, par l'étendue de notre territoire et de nos colonies, des possibilités de production que n'ont pas les autres nations. Il convient de méditer sérieusement les problèmes de la stabilisation et de la revalorisation, parce que leurs conséquences sont sérieuses.

Il rappelle que la France s'est attachée à une revalorisation progressive. Il déclare qu'il ne faut pas s'émouvoir des critiques lancées contre le régime français et il espère qu'une entente se fera avec la Belgique.

En terminant, l'ambassadeur a formulé son espoir de voir continuer la prospérité de la Chambre de Commerce française en 1927.

Les membres ont ensuite nommé leur Comité comme suit: Président, M. Denis Bodden; vice-présidents, MM. Buche, Foulon, Fouquet; secrétaires généraux, MM. Borustan, Rabotin; trésoriers, MM. Angelhard et Salmon.

Le plus vif enthousiasme n'a cessé de régner au cours de cette belle réunion.

LE ROI ET LA REINE EN HYDRAVION

Saint-Raphaël, 8 janvier. — Le roi Albert et la reine Elisabeth de Belgique ont fait ce matin un vol en hydravion Goliath pendant une heure. Le capitaine de frégate Godfroy, commandant du centre d'aviation, accompagné Leurs Majestés. Sept personnes étaient à bord de l'appareil piloté par le maître principal Prévost. Les souverains n'ont pas caché leur joie de pouvoir se rendre compte de la valeur de notre aviation maritime et ont vivement félicité le commandant Godfroy.

UN INFIRMIER DONNE SON SANG

Le gouvernement belge pourrait citer à l'ordre du jour un héroïque infirmier qui s'appelle Arthur Vandewiele. Il est infirmier à l'Institut chirurgical de la Croix-Rouge de Belgique. Cinq fois, pendant l'année 1926, il a donné son sang à des malades en péril de mort. Il en a donné plusieurs fois jusqu'à 500 grammes en une seule prise, et cet homme brave est aussi un brave homme. Il a fait cinq fois cet acte héroïque qui pouvait mettre ses jours en danger, non par intérêt, il n'a pas monnayé le don de lui-même, mais par dévouement pur.

MOUSCRON

UN COUP D'ŒIL à nos étalages vous fera découvrir le cadeau rêvé. Bijouterie Depaepe-Planckaert, 9, Grand'Place. 32175

COLOMBOPHILES. La Société Coopérative « Union Colombophile Mouscronnoise » informe ses coopérateurs qu'ils peuvent se procurer des bagues 1927, au prix de 1 fr. 25 jusque 20 bagues. Au dessus de ce nombre, 1 fr. 30. Ils peuvent dès à présent se faire inscrire pour la location de constateurs à prix réduit pour la saison 1927, au siège de la société, 42, rue de Tourcoing. 95110d

CABINET DENTAIRE du Doct' Heuvelmans, adjoint des hôpitaux de Bruxelles. Consult. mardis et samedis, 25, rue du Télégraphe, Mouscron.

LA VIE SPORTIVE

LA COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL-ASSOCIATION

Havre Athletic-Club, champion de Normandie contre Racing-Club de Roubaix, champion du Nord

AUJOURD'HUI, A 13 HEURES 45
AU PARC JEAN-DUBRULLE, A ROUBAIX

L'EQUIPE DU HAVRE ATHLETIC-CLUB

De gauche à droite : EN HAUT : CANTAIS, ITA, LENOBLE, LECHANTEUX, POSTEL ET PUGA.
EN BAS : LEGOUIS, DOUDEMENT, RÉNIER, LAFAURIE, CLÉMOT.

Dans quelques heures, une partie grosse de conséquences va se dérouler sur le magnifique terrain du Parc Jean-Dubrulle, à Roubaix.

Le Havre Athletic-Club, champion de Normandie, rencontrera, à 13 h. 45, le Racing-Club de Roubaix, champion du Nord, en un match comptant pour les seizièmes de finale de la Coupe de France. Tout a été dit sur ce duel Nord-Normandie, qui doit attirer autour du ground du R.C.R. la foule des grands jours.

Les Havrais sont arrivés hier soir au grand complet, et très confiants. Tout en se rendant parfaitement compte de la lourde tâche qui les attend, ils ont le ferme espoir de remporter la victoire et de regagner la Normandie, tout auréolés d'un beau succès sur leurs amis roubaisiens.

Le Racing-Club de Roubaix sera privé des services de Jacques Bonte et de Depoers, blessés dimanche dernier à Amiens. Malgré cela, la formation roubaisienne aura fort belle allure, car le sympathique Raymond Dubly et l'excellent Cottenier prendront place dans l'équipe des Doyens.

Rappelons qu'en prévision des prolongations *toujours possibles*, le coup d'envoi sera donné à 13 h. 45 très précises. Un service spécial de tramways fonctionnera à partir de 12 h. 30. M. Henriot, de Paris, arbitre fédéral, dirigera le match.

∴

Nous donnons ci-dessous la composition des deux équipes :

Havre Athletic-Club (maillot bleu ciel et bleu foncé). — But : Postel arrières : Cantais et P. Lenoble; demis : Lechanteux, Ita et Puga; avants : Legouis, Doudement, Rénier (cap.), Lafaurie et Clémot.

Racing-Club de Roubaix (*maillot rouge*). — But : Encontre; arrières : L. Cocheteux (cap.), Vanco; demis : Cottenier, Lerouge, Cossement; avants : R. Wattinne, Levengle, Aug. Cocheteux, Duponchelle et Raymond Dubly.

L'ORGANISATION

Prix des places. — Ces prix ont été fixés comme suit : Tribunes réservées (places assises), 10 fr.; tribunes debout (premières), 6 fr.; populaires (secondes), 3 fr.

Entrée des membres du R.C.R. — Le match étant organisé par la Fédération Française, tous les membres du R.C.R. devront acquitter le droit d'entrée.

Vente d'avance. — La vente d'avance des tickets pour toutes les places se poursuivra jusqu'aujourd'hui midi, dans les locaux suivants :

A Roubaix : Au Café Belle-Vue, 10, rue Neuve;

A Tourcoing : Au Café Gambrinus, Grand'-Place;

A Lille : Chez Dranssart-Jonville, 34, rue de Paris.

Circulation. — Aucun véhicule ne pourra stationner dans les rues Lecomte-Baillon et du Chemin-Neuf. Les conducteurs sont priés de garer leurs voitures rue Jouffroy ou, ce qui est mieux, dans l'avenue Alfred-Motte.

Populaires. — Il y aura deux entrées pour les places dites populaires : l'une rue du Chemin-Neuf et l'autre rue Lecomte-Baillon.

Ouverture des portes. — En prévision de l'affluence, les portes du stade seront ouvertes dès 12 heures 45.

Entrée gratuite. — Auront l'entrée gratuite les délégués de la presse, les arbitres officiels et les membres des différentes commissions de la Fédération et de la Ligue du Nord. A ce sujet, il convient de noter que les cartes de ces officiels devront obligatoirement porter le cachet de la S. F.A. Auront également l'entrée gratuite les personnes qui ont reçu une invitation personnelle de la Fédération.

Un service spécial de tramways sera assuré sur la ligne C.

LE DIMANCHE SPORTIF :

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

(Tous les matches à 13 heures 45)

Roubaix. — Au Parc Jean-Dubrulle, Havre Athletic-Club contre Racing-Club de Roubaix.

Lille. — Avenue de Dunkerque, Stade Lavallois contre Olympique Lillois.

Rouen. — Au Stade des Lilas, Union Sportive Tourquennoise contre Racing-Club de Rouen.

Quevilly. — A la Porte Diane, Amiens Athletic-Club contre Union Sportive de Quevilly.

Le Havre. — Au Stade Michelet, à Sanvic, Union Sportive Dunkerque-Malo contre Stade Havrais.

LES CHAMPIONNATS DU NORD

(Tous les matches à 14 heures 15)

GROUPE B (*Terrien*)

Hautmont. — Sporting-Club Tourquennois contre Association Sportive d'Hautmont.

Cambrai. — Amicale des Arts de Roubaix contre Athletic-Club de Cambrai.

Lourches. — Sporting-Club Lourchois contre Sporting-Club Fivois.

GROUPE B (*Maritime*)

Béthune. — Carabiniers de Billy-Montigny contre Stade Béthunois.

Bully-Grenay. — Union Sportive de Nœux contre Etoile Sportive de Bully-Grenay.

BOXE

Mouscron. — A 17 h., salle du Paladium Boxing-Club Franco-Belge, grande réunion pugilistique. Sept beaux combats.

LUTTE

Roubaix. — A partir de 10 h. 30, au Gymnase Apollinaire Mounet, 22, rue Jeanne-d'Arc, grand gala de lutte : Union Roubaisienne des Sports Athlétiques contre Cercle Apollon Helemmois et les Jeunesses Athlétiques de Lesquin.

HIPPISME

LES COURSES DE VINCENNES du 8 janvier 1927

Prix de Bourigny (monté, 2.250 mètres) : 1er, Beltonne (Gougeon), 99.60 et 16.00; 2e, Bambin (Forcinal), 20.00; 3e, Bayadère (Dufour), 14.00. — Pas couru : Bayoudin, Bethuel, Brillante II, Belle Fauvre II, Blair Athol, Bingara, Berrin.

Prix de Courtomer (attelé, 2.950 m.) : 1er, Busiris (Carré), 21.00 et 15.00; 2e, Berlingot Nantais (Dubreuil), 68.00; 3e, Bizerte (Postic), 32.50. — Pas couru : Balkys, Belle Angevine, Bercy, Blust, Bella II, Barsund.

Prix de Joigny (attelé, 2.250 mètres) : 1er, Ramsay (Fournier), 47.50 et 19.00; 2e, Sammy (Vandenberghe), 29.50; 3e, Vezerence (Guéroult), 18.00. — Pas couru : Josephat, Une Fée, Vocoderille, Ue Marines, Stradella, Tivoli, U Dada, Vieux Voleur.

Prix de la Somme (monté, 2.500 mètres) : 1er, W. Inédite (Pesson), 40.50 et 16.50; 2e, Arlequin III (Riaud), 15.00; 3e, America (Forcinal), 29.50. — Pas couru : Ailly, Amen II, Alge Pitou, Aiglon, Azalé.

Prix de Montdidier (attelé, 2,625 mètres) : 1er, Whallis V (Forcinal), 33.50 et 17.00; 2e, Tolède (Viel), 27.50; 3e, Vecturette (Tchérkassof), 17.50. — Pas couru : Vaculette, Vent du Havre, Vauban III, Umnodia, Valmy II, Vol au Vent, Tardif, Vancouver, Uva Ursi B, Vicomte B, Toute Bonne, Trèves, Tourterelle, Uchourron, Uphatus.

COMBATS DE COQS

WATTRELOS. — Lundi 10, concours de coqs. 30 pour 100, au Galloedrome, du Pigeon à 4 Pattes, 35, rue de la Poste. Au parc à 7 heures.

WATTRELOS. — Salle du Grand Parc, dimanche 9 janvier, 3 de 5 pour 1.000 francs. La Place de Wattrelos et le Grand Parc contre la Société du Prado, de Roubaix. Au parc à 5 heures. 22780

COLOMBOPHILIE

ROUBAIX. — Concours des Mutilés. — Réunion jeudi 13 janvier, à 7 h., au « Café de la Cloche », rue Neuve, pour les membres de la Commission.

WATTRELOS. — Siège Le Progrès, tenu par Jules Salembier, 32, rue du Crétinier, dimanche 9 janvier, grande exposition-concours de pigeons-voyageurs entre sociétaires. 100 fr. de prix en espèces. 22776

ESCLEUSES. — On demande des régleurs pour la saison 1927, Cercle Union, rue Pauvrée, Roubaix. Références. 95095

TOURCOING. — Café Delvoye, dimanche 9, à 4 h. précises, vente de la totalité du célèbre pigeonnier de M. Léon Debaete. 95099

T. S. F.

RADIO-PARIS. — Dimanche 9 janvier 1927. — 13 h. 30 : Concert.

16 h. 45 : Jazz.

20 h. 30 : Concert : Le Retour à la Terre, sketch de MM. Christophe et Pierre Humble, interprété par les auteurs et Mlle Marjolaine; Chansons anciennes et chansons nouvelles pour les enfants, par Mlle Musette Figaro; Concert par Mario Cazes et son orchestre.

P.T.T. — Dimanche 9 janvier 1927. — 15 heures : Concert : 1. Symphonie en sol mineur (Mozart), allegretto, andante et scherzo final; 2. La Damnation de Faust (Berlioz), Veiel des Roses, Chanson de la Puce, Sérénade, solistes des Concerts du Conservatoire, des Concerts Colonne, Lamoureux et Pasdeloup; 3. Septuor avec trompette (Saint-Saëns); introduction, menuet, intermezzo, gavotte et finale; trompette, M. Adriano; violons : MM. G. Tainine et Verney; alto, Mlle Thoret; violoncelle M. T. Tapias; contrebasse, M. Ligeron; au piano, M. Jean Cherque; 4. Anniversaire de la mort de Benjamin Godard (1895), a) Impressions de campagne, Noces villageoises, La Source aux perrenches, Valse au clair de lune; b) Air du Tasse, récitatif et scène dramatique : Mlle S. Beaumont, du Théâtre National de l'Opéra; 5. Children's Corner (Debussy), suite pour piano, orchestrée par M. Caplet; Le Docteur Gradus, Berceuse de l'éléphant, Sérénade à la poupée, La Neige (danse), Le Petit Berger, Golliwogk, cakewalk; 6. Le Roi des Aulnes, Marguerite au rouet (Schubert) : Mlle S. Beaumont, du Théâtre National de l'Opéra; 7. Le Vaisseau-fantôme (Wagner), ouverture.

21 heures : Concert : 1. Œdipe à Colone, air d'Antigone, par Mlle Renée Fleuret; 2. Canzonette (Pergolèse), par Mlle Renée Fleuret; 3. Sonate (Valentini), M. Jean Schirke, violoncelliste; 4. Trois idylles japonaises (Alexandre Georges) : a) La Prière des mousmées, b) Sous les bambous touffus, c) Berceuselle du Samouraï : Mlle Louise Sauvel; 5. Elégie, Fileuse (Gabriel Fauré) : M. Jean Schirke; 6. A ma Fiancée, Mon cœur, tu frémis, tu doutes (Schumann) : Mlle Renée Fleuret; 7. Ode à Téréspine, M. Jean Schirke; 8. L'invitation au voyage, chanson triste (Duparc) : Mme Louise Sauvel; 9. Le Rêve d'Elsa (Lohengrin), (Wagner) : Mlle Renée Fleuret.

TOUR EIFFEL. — Dimanche 9 janvier 1927. — 19 h. 15 : Concert : 1. Geneviève, ouverture (Schumann), par l'orchestre de la Tour; 2. Andante de la Sonate pour alto et piano (Antonio Torrendell) : Mlle Paule Bertrand, alboïa, lor prix du Conservatoire, et M. Joseph Gilles; 3. a) Sa voix (Schumann), b) Sérénade (Schubert) : Mlle Hélène Baudry, contralto; 4. Deux paysages, a) Verceuilles (Cédor Guiscc), b) Bonies (Paul Fiérné), par l'orchestre; 5. Hymne au Soleil « Cop d'Or » (Rimsky-Korsakoff) : Mlle Hélène Baudry, contralto; 6. La Flanée vendue, suite de ballet (Smetana), par l'orchestre; 7. a) Cavatine du Barbier de Séville (Rossini), b) Gavotte de Manon Lescaut (Massenet) : Mlle Hélène Baudry, contralto; 8. Les Maîtresses de la Forêt (Siegfried) (Richard Wagner), par l'orchestre.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Office de compensation des opérations de change à terme et de liquidation

(Institué près de la Banque Nationale Française du Commerce extérieur, 27, rue Neuve)

COURS DU SAMEDI 8 JANVIER 1927

	Cours de base	1 mois	2 mois	3 mois
Londres ...	122.66	Rep. 0.45	0.81	0.82
New-York...	25.28	Rep. 0.175	0.18	0.185
Hollande ...	1011.50	Rep. 8.00	8.00	8.00

LAINES. — Le Havre, 8 janvier. — Tendance calme. — Janvier, 16.30; février, 16.30; mars, 16.30; avril, 16.30; mai, 16.30; juin, 16.30. Les autres mois sont inscrits.

SUCRES. — Paris, 8 janvier. — Calme. — Courant, 299.50 à 300; prochain, 305; mars, 309.50; 1 de février, 309; 3 de mars, 314; 3 d'avril, 316.50 à 319. Cote officielle, 297 à 299.

BOURSE DE COMMERCE de Paris du 8 (Clôture)

Blés. — Irrégulière. — Disponible, cote officielle, 183.50 à 184.50; base de liquidation, 184; courant, 175.75, payé; prochain, 175.75, payé; 4 de janvier, 173 à 173.50; février-mars, 171.50, 171.75, 172, payés; 4 de mai, 171.25, payé.

Farines. — Sans affaires. — Base de liquidation, 268; courant, 238; prochain, 238; 4 de janvier, 238; février-mars, 238; 4 de mars, 238. Tous nominaux.

Avoines noires. — Fermes. — Base de liquidation, 107; courant, 107, plus-value, 2.50, payé; prochain, 107, plus report, 4.4.25, payés; 4 de janvier, 107, plus report, 4.00, acheteur; février-mars, 107, plus reports, 5 à 5.25, payés; 4 de mars, 107, plus report, 6.25 à 7.00, vendeur.

Avoines diverses. — Sans affaires. — Base de liquidation, 103; courant, 103, nominal; prochain, 103, plus report, 4.00, nominal; 4 de janvier, 103, plus report, 4.00, nominal; février-mars, 103, plus report, 5.00, nominal; 4 de mars, 103, plus report, 6.00, nominal.

Seigles. — Sans affaires. — Courant, 136; prochain, 136; 4 de janvier, 136; février-mars, 136; 4 de mars, 136. Tous nominaux.

Orges. — Sans affaires. — Courant, 124, acheteur; prochain, 125, acheteur; 4 de janvier, 126, nominal; février-mars, 130, nominal; 4 de mars, 130, vendeur.

Huile de lin et de colza. — Tous incotés.

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENTS
Gérard GOFFIN, *Entrepreneur*
48, rue de l'Epeule. - Tél. 52
Maçonnerie. — Plafonnage — Béton armé.
Travaux d'Entretien et de Réparations
Références de 1er ordre. Prix modérés. 38339

REVUE HEBDOMADAIRE DES MARCHÉS COTONNIERS

MM. Weld et Cie nous communiquent:

Il y a très peu de changement, dans les marchés cotonniers, depuis notre dernière revue; cependant la tendance a été relativement soutenue malgré une amélioration du temps dans la région cotonnière, ce qui a permis de reprendre activement la cueillette.

Une des causes de la fermeté du marché est due à une recrudescence des affaires dans le Lancashire. Des ordres importants auraient été pris et permettraient d'alimenter les métiers pendant trois mois. La demande est surtout venue des Indes, et principalement de Calcutta. Ce revirement dans la situation a eu pour conséquence des fixations importantes d'écarts de la part de la filature qui ont contrebalancé les nouvelles favorables sur les conditions météorologiques dans le Sud.

On a annoncé, dans le courant de la semaine, quelques abandons définitifs de coton sur les champs, et il devient maintenant presque certain que tout ce qui a été cueilli depuis la mi-décembre, ne saurait être émis en filière par suite de la défectuosité de la qualité.

Les recettes, d'après les rapports de Memphis, sont très pauvres de classement et ne sont intéressantes pour le négoce qu'aux environs de six ou huit cents la livre. On comprend qu'à ce prix il n'y a aucune couverture qui soit faite dans les marchés à terme, et c'est ce qui pourrait expliquer l'amoindrissement sérieux que l'on a pu constater, ces derniers temps, du poids des ventes du Sud, sur les cours. Il semble qu'il ne soit pas téméraire d'estimer qu'il y aura entre 5 et 6 millions de balles qui ne pourront passer au terme de cette campagne.

Pour ce qui est de la nouvelle récolte, on constate déjà une diminution sensible d'achats de fertilisants, et les transactions en produits chimiques, sont les moins importantes qui aient été faites depuis six ans. En ce qui concerne l'acréage, le Département d'agriculture des Etats-Unis annonce, que les plantations de blé d'hiver dans le Texas, la Georgie et le Sud des Carolines, ont été augmentées de 25, 30 et 35 % au détriment du coton. Dans l'ensemble, l'acréage en blé d'hiver aurait augmenté de 11 à 12 %.

Le mouvement en faveur d'une réduction des plantations de coton, prend de plus en plus de consistance; toutefois, dans tous les milieux, on s'accorde à convenir que le facteur déterminant demeurera, en dernier ressort, le bon marché des prix.

En résumé, nous nous approchons de plus en plus de la période où les avis sur la nouvelle récolte, vont influencer le marché, et nous croyons que leur répercussion sur les cours, se fera beaucoup plus tôt cette année. Dans l'intervalle, nous ne croyons pas qu'il y aura de grands changements dans les prix. L'amélioration du temps qui vient de se produire, pourrait provoquer quelque faiblesse qui serait très vite arrêtée par les achats généraux, en placements, comme il en a été le cas, à plusieurs reprises, dans le cours de la campagne.

Egypte. — On nous écrit au 30 décembre d'Alexandrie, que les affaires ont été assez actives avec le continent, en Haute-Egypte, mais que par contre, le Sakel serait délaissé et les prix soutenus uniquement par la spéculation. Les avances du Gouvernement atteindraient un montant, au 26 décembre, garantissant 425.000 cantars.

Indes. — La réduction des estimations de la récolte aux Indes, a provoqué une fermeté dans les prix. La concurrence des bas classements américains est toujours aussi grande, et on estime, en Amérique, qu'il sera peut-être possible, d'envoyer à Bombay, cette saison, près d'un quart de million de balles de coton américain, à moins que la parité entre les deux espèces ne s'améliore dans l'intervalle. Néanmoins, à l'heure actuelle, la situation dans laquelle se trouve le coton des Indes, ne peut tendre qu'à faciliter la distribution des bas classements américains dans le monde entier. Les recettes à Bombay, sont sensiblement inférieures à celles de l'année dernière.